



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Mise au concours du poste d'architecte cantonal-e

Le Conseil d'Etat lance une nouvelle procédure de recrutement du poste d'architecte cantonal-e, vacant depuis la fin 2010. Le cahier des charges a été revu ; il intègre le domaine des constructions dans les processus d'urbanisation. Ce faisant, l'Etat affirmera mieux son rôle de propriétaire foncier, en particulier dans les sites stratégiques.

A la suite du départ de l'architecte cantonale à la fin 2010, le Département des infrastructures a conduit des réflexions sur le positionnement de la fonction. Elles ont abouti à l'inscription du poste sur la liste des fonctions dirigeantes nommées par le Conseil d'Etat, afin de lui offrir une plus grande visibilité dans les sphères politiques et professionnelles.

La procédure de recrutement qui a suivi n'a cependant pas abouti. De nouvelles réflexions ont débouché sur une nouvelle position dans l'organisation du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et un nouveau cahier des charges.

Placé-e sous la responsabilité du chef de service, l'architecte cantonal-e sera responsable de l'entité « stratégie et développement », chargée d'appliquer la stratégie immobilière des biens de l'Etat et de gérer son patrimoine foncier en coordination avec les politiques d'aménagement du territoire. Elle promeut une démarche exemplaire en termes de qualité architecturale et urbanistique.

En outre, les missions de l'architecte cantonal-e seront élargies dans le domaine des pôles de développement économique et de logement. En sa qualité d'important propriétaire foncier, l'Etat de Vaud devrait ainsi mieux affirmer son rôle dans ces secteurs. A ce titre, l'architecte cantonal-e intégrera le futur Groupe opérationnel des pôles élargi (GOP+), chargé de planifier, aménager et mettre en valeur les terrains des pôles de développement économique et de logement, qui se situent dans les agglomérations et les régions à fort développement. La visibilité et le champ d'action de l'architecte cantonal-e seront sensiblement augmentés.

Le poste fait l'objet d'une mise au concours, les dossiers de candidature sont à déposer d'ici au 2 avril 2012 afin de permettre une nomination avant la fin de la législature, le 30 juin 2012.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 mars 2012

Renseignements : DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60
Le cahier des charges peut être consulté sur www.vd.ch/carrieres (> Offres d'emploi – Réf. 9422)